

Public concerné

Toute personne formateur PRAP ou Animateur Sécurité appelée dans son entreprise à mettre en œuvre une démarche de prévention des TMS.

Prérequis

Au préalable de l'inscription à la formation, le chef d'entreprise ou son mandataire doit avoir suivi une journée de formation à l'initiation, au pilotage et au management de projet de la prévention des risques professionnels organisée par le service prévention de la Carsat.

Objectifs de la formation

- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques.
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants.
- Participer à la recherche d'axes de prévention et élaborer un plan d'actions.

Contenu de la formation

- La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle.
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels...).
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche, outils).
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail

Méthodes pédagogiques utilisées

- Exposés didactiques.
- Etudes de cas issus de l'expérience professionnelle des participants.
- Mises en situation.
- Accompagnement possible du formateur en entreprise.
- Echanges et retours d'expériences

Durée

2 jours soit 14 heures

Validation

A l'issue de la formation, si les participants ont satisfait aux exigences, la Carsat Alsace-Moselle leur délivre une attestation de formation.